

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 4 MARS 2020

À une séance extraordinaire du conseil municipal d'Adstock tenue le mercredi 4 mars 2020 à 19h00 à l'édifice Bernardin-Hamann dans le secteur Saint-Méthode, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec, sont présents aux délibérations : Monsieur le Maire Pascal Binet, madame la conseillère Nicole Champagne, messieurs les conseillers Sylvain Jacques, Pierre Quirion, Michel Rhéaume, Jean Roy et Nelson Turgeon, tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Pascal Binet.

Le directeur du Service de l'urbanisme de l'environnement et secrétaire-trésorier adjoint assiste à la séance et agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

Le premier magistrat souhaite la bienvenue aux trois personnes présentes à cette séance.

SUJETS À PRENDRE EN CONSIDÉRATION

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Programme de subvention – amélioration des cours d'eau de la MRC des Appalaches : dépôt d'une demande d'aide financière;
3. Période de questions;
4. Levée de la séance.

20-03-48

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,
Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,
Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-03-49

PROGRAMME DE SUBVENTION - AMÉLIORATION DES COURS D'EAU DE LA MRC DES APPALACHES : DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

ATTENDU le Programme de subvention – Amélioration des cours d'eau de la MRC des Appalaches;

ATTENDU qu'il y a lieu de déposer un projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,
Et résolu ce qui suit :

- de déposer une demande d'aide financière au Programme de subvention – Amélioration des cours d'eau de la MRC des Appalaches pour le projet d'inventaire des plantes aquatiques dans les lacs à la Truite et Bolduc;
- d'autoriser monsieur Jérôme Grondin, directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement à déposer et à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, tous les documents utiles et nécessaires à la bonne conduite du dossier.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

20-03-50

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,
Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,
Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,
Et résolu de lever la séance à 19h02.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Au sens de l'article 142(2) du Code municipal, en apposant sa signature au bas du présent procès-verbal, monsieur le maire reconnaît avoir signé toute et chacune des résolutions y apparaissant.

Monsieur le maire,

Le directeur du Service de l'urbanisme,

Pascal Binet

JG

Jérôme Grondin